

Si, dans le domaine de la construction, un nombre important de produits sont couverts par la directive 'Produits de construction', la situation est quelque peu différente en ce qui concerne les luminaires, car leur marquage ne tombe pas sous la DPC et possède une forte connotation sécuritaire.



P. D'Herdt, ir., chef de projet, division 'Energie et Climat'

A. Deneyer, ir., chef du laboratoire 'Lumière et Bâtiment'

La nouvelle édition de la norme IEC 60598-1 'Luminaires. Partie 1 : exigences générales et essais' est l'occasion de faire le point sur les systèmes de classification des luminaires et les symboles utilisés.

Cette norme, éditée par le Comité électrotechnique international (CEI), explicite les différentes classifications des luminaires et leur portée.

Elle définit entre autre la protection contre les chocs électriques (classe 0, I, II et III) ainsi

que la protection contre la pénétration des corps solides et de l'humidité (indice IP).

Si, par rapport à l'édition précédente, peu de changements sont apportés à la définition de ces indices, la norme explicite ce sur quoi porte exactement l'indice de protection considéré : s'agit-il d'une protection du luminaire ou de l'utilisateur ? Cette question fondamentale se doit d'être traitée avant toute prescription ou mise en œuvre, de manière à assurer, d'une part, la sécurité de l'occupant et, d'autre part, la sécurité du luminaire.

Outre ces deux indices, la norme définit un nouveau marquage identifiant le type de matériau de la surface d'appui pour laquelle le luminaire est conçu. Ce marquage diffère totalement du précédent, qui reprenait le symbole F et le triangle sur pointe; ce dernier n'est plus considéré par la norme, bien qu'il soit encore présent sur le marché.

L'approche utilisée pour ce marquage diffère de celle adoptée par le passé et suit la philosophie du CEI qui considère que tous les produits doivent satisfaire aux exigences les plus strictes, les informations et marquages additionnels n'étant donnés que pour les exigences que le produit ne rencontre pas. Concrètement, cela signifie que le seul marquage réalisé est un marquage négatif qui informe l'utilisateur des limites d'application du produit. ■



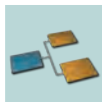
www.cstc.be

LES DOSSIERS DU CSTC N° 2/2009

La version intégrale de cet article explicite plus en détail la protection contre les chocs électriques et les indices IP. Elle fait aussi le point sur l'indice IK, ainsi que sur la notion d'inflammabilité d'un luminaire.

CT GESTION

Après avoir connu une haute conjoncture ces dernières années, l'économie mondiale a commencé à ralentir fortement dans le courant de l'année 2008. De nombreux indicateurs révèlent une détérioration de la situation économique pour la construction.



D. Pirlot, m.s.c.f., chef de division, département 'Communication et Gestion'

Dans ce contexte de crise où la concurrence va être avivée, l'entrepreneur doit réagir. Il est essentiel qu'il innove et mette tout en œuvre pour réduire ses coûts. Voici quelques pistes basées sur une utilisation plus performante des technologies de l'information et de la communication.

LOGICIELS DE GESTION INTÉGRÉE

Avant toute chose, l'entrepreneur doit veiller à une meilleure intégration des données afin de limiter les doubles encodages. Les logiciels intégrés de gestion favorisant la maîtrise des processus permettent d'éviter l'utilisation de plusieurs modules informatiques qui structu-

Innovation, créativité et différenciation Des réponses à la crise

rent l'information de manière différente et, par conséquent, ne facilitent pas l'échange des données ni les mises à jour indispensables au bon suivi d'un dossier.

Un plus grand recours à la gestion électronique des documents offre des avantages en matière de classement, de stockage et de diffusion des documents. Il existe des solutions performantes adaptées tant pour l'usage interne de l'entreprise que pour la gestion des informations entre les partenaires d'un projet. Citons, à titre d'exemple, les portails de projets qui permettent d'améliorer l'échange, l'organisation et le traitement de l'information entre le client, l'architecte, le bureau d'études, les entreprises, etc.

TECHNOLOGIES MOBILES

Un usage accru des nouvelles technologies de type Internet mobile, GPRS ou GPS peut s'avérer judicieux pour faciliter la collecte et

le transfert de données entre le chantier et l'entreprise, 'géolocaliser' le matériel roulant, etc. Des applications réussies de ces techniques dans les grandes entreprises, mais également dans quelques PME mettent en évidence les avantages suivants :

- meilleure planification des ressources et meilleure communication des ordres de travail
- contrôle des présences, collecte des temps de prestation et des activités
- localisation des véhicules et contrôle des trajets domicile – entrepôt – chantier
- optimisation des kilomètres effectués pour atteindre un chantier (plus de détours)
- contrôle de l'utilisation professionnelle des véhicules (en dehors des heures)
- protection contre le vol (véhicules, engins, ...)
- gain de temps et d'argent en appels téléphoniques
- rapports complets, détaillés et automatisés
- calcul de la rentabilité des chantiers. ■